

## Médiation familiale : *accompagner les changements de vie*

*Certaines étapes de la vie (vieillesse, difficultés conjugales, émancipation des jeunes adultes...) mettent souvent à l'épreuve les relations entre les membres d'une famille.*

*Dans ces périodes, il peut être difficile de se parler, de décider et d'agir. Avec l'association "LE GUÉ" à Saint-Brieuc, la médiation familiale vous offre un espace d'échange.*



L'objectif est de vous permettre de renouer le dialogue, de trouver des solutions adaptées aux besoins de chacun et de préserver les relations entre les membres de votre famille.

La médiation familiale proposée par l'association « Le Gué » permet :

- D'aborder les problèmes liés à chaque situation familiale : séparation, divorce, pacs, rupture de lien, éloignement, relations grands-parents/enfants/petits-enfants,
- De rétablir un dialogue constructif entre les per-

sonnes (réapprendre à se respecter, à s'écouter, à communiquer) qui leur permettra par la suite d'échanger sans la présence d'une personne tierce.

- De prendre en compte de manière concrète les besoins de chacun et en particulier des enfants
- De favoriser une recherche d'accords et de solutions pratiques, adaptées et décidées par eux.

### Comment se met en place la médiation familiale ?

- De façon spontanée : à la demande des deux parties

- Sur décision de justice : Juge aux Affaires familiales, Juge des Enfants, Cour d'Appel, avec l'accord des parties

### À qui s'adresse la médiation familiale ?

- Aux parents séparés pour gérer : l'autorité parentale, les besoins des enfants, les modalités d'accueil et de résidence de l'enfant, l'organisation de la vie quotidienne (santé, scolarité...), la contribution financière de chacun...
- Aux couples pour aider à : la décision de se séparer, la façon de répartir des biens...
- Aux jeunes adultes et à leurs parents pour permettre : une recherche d'autonomie, d'apporter une réponse à l'obligation alimentaire, de réaliser des choix de vie...
- Aux grands-parents pour : restaurer le dialogue, recréer des relations avec les petits-enfants...
- À des familles confrontées aux conséquences liées au vieillissement pour : choisir le mode de vie d'un parent âgé, répondre à l'obligation alimentaire...

[www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

### Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74  
22 130 ST-LORMEL  
Tél. : 02 96 84 14 80  
Fax : 02 96 84 03 70

Courriel :  
[mairie.st.lormel@orange.fr](mailto:mairie.st.lormel@orange.fr)  
site : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

### Horaires d'ouverture :

Tous les matins,  
du lundi au samedi,  
de 9h à 12h et le jeudi  
soir de 17h à 19h.

**Imprimeur Gérant :**  
Claude RIGOLÉ

### Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET  
Yvonnick COURCOUX  
Abigaïl DE ALMEIDA  
Paul LA DROITTE  
Régine LEBORGNE  
Josiane ROBISSOUT  
Gwénaële ROUSSEAU

### Comment se déroule une médiation familiale ?

- Les personnes prennent contact avec le service par téléphone ou par mail.
- Un entretien d'information (individuel ou commun) et de présentation de la démarche de médiation est proposé. Il est gratuit et sans engagement.
- Après l'accord de toutes les parties, la médiation familiale s'engage et un premier entretien est proposé avec un médiateur familial. Ils portent sur le ou les points qu'ils ont décidé d'aborder ensemble, dans le contrat

de Médiation signé par chacune des parties.

- Ces entretiens, confidentiels, durent de 1h30 à 2h. Leur nombre varie en fonction des points à aborder.
- Un barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales fixe la participation de chacun en fonction de ses revenus. Dans le cadre d'une médiation ordonnée par un juge, l'Aide Juridictionnelle peut être sollicitée.
- À l'issue de ces entretiens, un projet d'entente, récapitulant les accords convenus, peut être rédigé. Ce projet d'entente est homologable par le juge si les parties le souhaitent.

### Qu'est ce qu'un médiateur familial ?

Le médiateur familial est un professionnel qualifié, impartial et indépendant, titulaire du Diplôme d'État de médiateur familial. Garant de la confidentialité des entretiens, il intervient dans un temps et un espace défini en veillant à l'engagement libre des personnes et à leur sécurité.

### Qui contacter pour s'informer à la médiation familiale ?

L'association "Le Gué" dispose d'un service de médiation familiale. L'association Le Gué s'inscrit dans un

travail partenarial avec les acteurs locaux engagés dans le soutien à la parentalité. Vous pourrez être reçu(e) par un médiateur familial dans les locaux de l'association à Saint-Brieuc ou sur des lieux de permanence à Lannion, Guingamp, Dinan, Loudéac ou Paimpol.

**Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, vous pouvez contacter le : 02 96 33 53 68 ou remplir le formulaire de contact disponible sur le site [www.le-gue.com](http://www.le-gue.com).**



## LES BRÈVES\* du Conseil Municipal

DU 15  
JANVIER  
2016

### Étaient présents :

Claude RIGOLÉ  
Henri BRÉHINIER  
Josiane ROBISSOUT  
Sylvie GUILLOTIN  
Gwenaëlle BROCHARD  
Jean-Claude CADE  
Loïc DAUNAY  
Paul LA DROITTE  
Régine LEBORGNE  
Bernard LETORT  
Mireille MENIER  
Françoise NEUTE

### Absents excusés :

Louis ALLET  
(procuration à Jean-Claude CADE)  
Chantal BOUAN  
(procuration à Mireille MENIER),  
Céline COLLET  
(procuration à Claude RIGOLÉ)

### • LES INFOS de la Communauté de Communes :

- > Développement territorial (schéma de coopération intercommunale) = refus du schéma proposé par le préfet et validation à l'unanimité pour la création d'une communauté d'agglomération de DINAN.
- > Plan Local d'Urbanisme intercommunal : la majorité qualifiée est acquise. Adoption du document à partir du 26 novembre 2015.
- > Fiscalité Professionnelle Unique pour le PLUi : une commission s'est réunie pour définir les montants des coûts pour les nouvelles compétences prises par la Communauté de Communes. Pour Saint Lormel l'annuité de participation s'élève à 1 477,49 € sur 4 ans.
- > Environnement : le programme Breizh Bocage et le contrat territorial milieu aquatique ont reçu un accord

de subvention. Par ailleurs, il a été décidé d'étendre les nouvelles mesures de tri sur le territoire de Plélan.

- > Mutualisation : un rapport sur la mutualisation des services entre l'EPCI et les communes membres va être établi, il présentera plusieurs objectifs. Le 1<sup>er</sup> objectif est pédagogique, le second est un état des lieux de l'emploi territorial (471 agents territoriaux dont 226 agents communaux), enfin le 3<sup>e</sup> est de détecter des axes de mutualisation à étudier (un plan de formation commun, une mutualisation de services et de matériels...).

### • Nos agents communaux :

#### > 1) les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Le conseil municipal confirme les 11 postes pourvus :
- FILIÈRE ADMINISTRATIVE

- Un Rédacteur à temps complet (en arrêt longue maladie)
- Un Adjoint Administratif 1<sup>re</sup> classe à temps complet
- Un Adjoint Administratif 1<sup>re</sup> classe - contractuel à temps complet
- FILIÈRE TECHNIQUE
- Services Techniques
- Un Adjoint Technique Principal 1<sup>re</sup> classe à temps complet
- Un Adjoint Technique Principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet
- Un Adjoint Technique 2<sup>e</sup> classe à temps complet
- Service scolaire
- Un Adjoint Technique Principal 1<sup>re</sup> classe à temps complet
- Un Adjoint Technique 2<sup>e</sup> classe à temps incomplet 26 h/semaine
- Un Adjoint Technique 2<sup>e</sup> classe, en CDI à 6.50h/semaine
- Un Adjoint Technique 2<sup>e</sup> classe, en CDI à 5.50 h/semaine
- FILIÈRE ANIMATION
- Un Adjoint d'animation 1<sup>re</sup> classe à temps incomplet 24 h/semaine

\* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal



### > 2) L'Enveloppe indemnitaires 2016

Chaque année, il convient de définir le montant global des indemnités, pouvant être attribuées à l'ensemble du personnel durant l'année 2016, la répartition individuelle restant à l'appréciation du Maire. En cas d'arrêt maladie les indemnités sont maintenues. Pour mémoire, l'enveloppe 2015 était de 21 941.65 €. Le conseil municipal décide de fixer le montant de l'enveloppe 2016 à 23 984.33 €.

### > 3) Entretien professionnel

L'entretien professionnel devient obligatoire pour l'ensemble du personnel communal à compter de 2016 en remplacement de la notation. Il s'agit d'apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte rendu à la place de la notation chiffrée telle qu'elle existe actuellement.

Il se définit comme un temps d'échange privilégié entre un agent et son encadrant, l'entretien professionnel permet à la fois de faire un bilan de l'année écoulée et de se projeter sur les perspectives de travail à venir.

Le Comité Technique Départemental nous a proposé une liste de critères dans différentes thématiques. Le conseil municipal décide d'évaluer les agents à compter de l'année 2016, sur la base des quatre grands axes d'évaluation qui ont été validés par le comité

technique départemental :

- 1) les résultats professionnels et réalisation des objectifs,
- 2) les compétences professionnelles et techniques,
- 3) les qualités relationnelles
- 4) et enfin la capacité d'encadrement ou d'expertise ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Les entretiens professionnels sont prévus à partir du 9 février 2016.

### • Suivi et appui technique sur l'installation de traitement des eaux usées

Le S.A.T.E.S.E, service du Conseil Départemental, assure le suivi et l'appui technique sur l'installation de traitement des eaux usées depuis sa mise en service. Conformément à la réglementation et pour poursuivre cette collaboration, le conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention signée le 25 juin 2009 et arrivée à terme échu en 2015.

Pour rappel, le montant de la participation annuelle 2015 était de 518,44 euros.

### • Location de tables et de bancs

En complément des tarifs de location fixés pour l'année 2016, le 11 déc. 2015, il est décidé d'étendre la gratuité aux associations hors communes avec le dépôt d'une caution de 135 € à la réservation.

### • Mise à disposition de la salle polyvalente pour des cérémonies funéraires civiles

Après réflexion, le Conseil municipal décide de mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente communale aux fins d'organiser une cérémonie funéraire civile pour les familles domiciliées sur la commune ainsi que les personnes inhumées au cimetière de Saint Lormel, selon disponibilité sur le planning de réservation de la salle.

### • Les résultats du 3<sup>e</sup> Radar pédagogique

Les résultats du radar pédagogique installé rue St Pierre (au niveau de la Mairie), entre le 18 novembre et le 8 décembre 2015 ont été communiqués. 440 véhicules sont recensés par jour dans le sens St Cast Le Guildo – Plancoët en hiver. Moins de 1 % des véhicules roulent à plus de 70 km/h. Une dizaine de chauffeurs roule à plus de 90 km/h. La sécurité du bourg devra être traitée de façon prioritaire cette année.

### • Réunion d'échange avec les résidents du camping

Suite à une demande des résidents du camping, une réunion d'échange avec les élus de la commune, sera programmée au mois d'avril.

### • Portage des repas à domicile sur Saint-Lormel

> Suite à notre sondage sur notre commune, à ce jour, 8 personnes seraient intéressées. Pour tout renseignement vous pouvez contacter les services de la Mairie.

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### ➔ RESTOS DU CŒUR

Pour rappel, les distributions se feront tous les jeudis (de 9h15 à 11h15 et de 14h à 16h15) jusqu'à la mi-mars 2016.

### ➔ LA MAISON ESCARGOT

1<sup>er</sup> Centre d'Education Conductive en Bretagne, cette école d'un nouveau genre accueille des enfants en situation de handicap de 3 à 18 ans. Elle est située à Plédéliac près de Lamballe. Renseignez-vous sur le site [www.lamaisonescargot.org](http://www.lamaisonescargot.org) ou par mail : [lamaisonescargot@orange.fr](mailto:lamaisonescargot@orange.fr), sur le blog <http://lamaisonescargot.over-blog.com> ou par téléphone au 02.96.30.47.49 ou 06.99.91.25.04.

> D'autre part une rencontre est prévue avec la Mairie de Plancoët pour échanger sur une éventuelle extension des services plancoëtins de portage de repas, sur notre commune.

### • Demande de création d'un arrêt minute

Afin de faciliter le stationnement des clients, M. et M<sup>me</sup> Chausse exploitants du bar "Le Cormoran" demandent s'il serait possible de créer une place « arrêt minute » à côté du bar. Le sujet sera étudié prochainement en commission voirie.

## Les brèves du Conseil Municipal du 15 janvier 2016 (suite)

### • Le conseil municipal s'interroge sur les démarches à mener pour lancer le débat sur la création d'une nouvelle commune.

Doit-on contacter les communes voisines ou faut-il créer un groupe de travail afin d'obtenir des avis extérieurs? Il est proposé, dans un premier temps, de mener un débat au niveau du conseil

municipal. Il pourra être envisagé par la suite de lancer des démarches complémentaires.

### • Information des anciens combattants

Suite à l'assemblée générale des anciens combattants il est précisé que l'on peut devenir adhérent sympathisant sans être ancien

combattant ou sans avoir fait de service militaire.

### • Après un temps de réflexion, l'ensemble du conseil municipal a approuvé la nouvelle formule du Réveil

### • Voirie : une enveloppe et un pro-

### gramme doivent être définis pour l'année

### • Prochain conseil municipal :

vendredi 5 février 2016 à 20h.

Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie ■



## SOYONS PRUDENTS : les arnaques à éviter

*Faux appels téléphoniques, fausses commandes, faux démarcheurs ou agents officiels, nous attirons votre attention sur plusieurs types de fraudes en cours :*

### ① ARNAQUES SUR LES PERMIS À POINTS

Les tentatives d'arnaques se multiplient dans les Côtes d'Armor. Gare aux appels supposés concerner les points de votre permis ou votre dossier de Sécurité sociale.

L'imagination des arnaqueurs n'a pas de limite et la fraude aux appels téléphoniques surtaxés prend de l'ampleur. La préfecture des Côtes d'Armor lance une alerte aux arnaques téléphoniques sur les permis à points. En cause, comme dans plusieurs départements, un grand nombre d'appels malveillants contenant les informations suivantes :

« Le nombre de points sur votre permis vient d'être mis à jour, merci de rappeler le numéro suivant : 01 78 90 44 90. »

« Il s'agit d'une tentative d'arnaque téléphonique et non d'une démarche des services de l'État », prévient la préfecture, qui appelle donc à la plus grande vigilance. « Ne rappelez pas ce numéro ! La préfecture ne communique

pas par téléphone les informations relatives au nombre de points dont les conducteurs disposent sur le permis de conduire ». En pratique, chacun peut à tout moment vérifier le nombre de points restant sur son permis ou disposer d'un relevé intégral en s'adressant à la préfecture.

### ① UN FAUX AGENT DE LA CPAM

Seconde arnaque du moment, des appels frauduleux auprès des assurés sociaux. La CPAM des Côtes d'Armor alerte ainsi les assurés sociaux à la suite d'appels frauduleux récents. « L'appelant se fait passer pour un agent de la CPAM. Il demande à mettre à jour le dossier de l'assuré (adresse, téléphone, date de naissance, RIB...) ou prétexte le bénéfice de la CMUC avec la possibilité d'obtenir une aide complémentaire. Ceci est une démarche frauduleuse. En aucun cas, la CPAM des Côtes d'Armor n'effectue ce genre de demande par téléphone ». Dans le cas où des assurés auraient été contactés, ils

doivent faire opposition auprès de leur organisme bancaire s'ils ont effectivement communiqué leur RIB. Dans la mesure du possible, ils sont invités à recueillir le n° de téléphone entrant de l'appel frauduleux pour le communiquer à la CPAM des Côtes d'Armor.

### ① FAUSSES COMMANDES

Depuis quelque temps, plusieurs particuliers sont victimes d'appels téléphoniques leur indiquant que leur commande était disponible et qu'il fallait rappeler un numéro de téléphone pour organiser la livraison.

Il ne faut jamais appeler ce numéro qui commence par 0809... ou 0899..., il s'agit d'une part d'un numéro surtaxé et d'autre part d'une escroquerie qui vise à prendre la main sur votre téléphone et à vous faire payer des factures pour des appels vers l'étranger en particulier.

Soyez vigilants, la plupart du temps la personne qui appelle vous laisse un message pour

rendre encore plus crédible cet appel.

### ① ARNAQUES À DOMICILE

Nous attirons votre attention sur ce type de délinquance, ayant pour victimes principales les personnes les plus vulnérables. Le mode opératoire, constaté en différents lieux du département permet d'établir que des malfaiteurs se présentent auprès des victimes, à leur domicile, sous prétexte : de vente de calendriers, de roses ou de cartes postales ; de vérification de la VMC ; de nettoyage de la toiture ; de faux policiers. Les auteurs parviennent, en insistant, à pénétrer dans le domicile des personnes âgées et à dérober des sommes d'argent et/ou des bijoux. Avant d'autoriser toute personne, à pénétrer dans son domicile, il est recommandé d'être vigilant, même en présence de mineurs. En cas de présence suspecte n'hésitez pas à en informer immédiatement les forces de Police ou de Gendarmerie Nationales, en composant le 17.





## Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



### À l'école de Saint-Lormel

Le froid de janvier nous a accueilli au retour des vacances et les maîtresses ont lancé le nouveau projet sur les dragons! Les enfants ont beaucoup adhéré!

La première semaine, nous avons reçu la visite de la photographe, Julie (Dinan), qui a passé la journée dans notre école pour nous prendre en photo lors des différentes situations de classe. Le rendu plaît beaucoup à tout le monde, merci!

Le jeudi 21 janvier, nous avons confectionné des galettes des rois nous-mêmes! Nous nous sommes tous retrouvés, petits et grands, dans la cantine pour cuisiner! Il fallait s'appliquer car nous avons invité les parents à venir le lendemain au goûter... Le vendredi, tout le monde s'est rejoint dans la cantine pour partager ce moment convivial.

Le vendredi 22, (quelle journée!) nous avons également la visite de Marie France (ludothèque intercommunale): elle nous a proposé de nombreux jeux que nous avons pu tester, une heure durant, dans la salle de motricité. Les jeux de dragons étaient bien évidemment présents lors de cette première rencontre!

### À l'école de Créhen

Après les fêtes, le retour en classe s'est bien passé. Les élèves de CE ont commencé un cycle de 6 séances de volley le jeudi après-midi à la salle des sports de Créhen. De leur côté, les CM continuent à répéter pour leur opéra. Ils sont épaulés chaque jeudi matin par Aurélie, intervenante de l'école de musique intercommunale: ils affinent avec elle, la justesse de leurs interprétations.

Le 14 janvier, parents et enseignantes se sont retrouvés à l'école Prévert pour découvrir les programmes établis lors de la classe de ville prévue du mardi 26 au jeudi 29 avril 2016. Les CM découvriront les arts dans la ville: visite du Musée des Beaux-Arts, du Frac, de l'Antipode (salle de spectacle de musiques actuelles et MJC), du Théâtre National de Bretagne... Les CE s'intéresseront à la vie d'une métropole, ses paysages, le quotidien des habitants... Tout cela est très alléchant!

Le 22 janvier au matin, la classe de CM est allée à Solenval, pour le spectacle « Rock 'n Roll Rebel », initialement prévu l'an dernier. S'appuyant sur une présentation multimédia dernier cri, le spectacle explique les origines et les

caractéristiques du rock, première culture spécifique de la jeunesse.

Mais pour bien commencer l'année, voici ce que vous proposent les élèves de CM.

« Voici la recette pour concocter la fameuse galette 2016. Tout d'abord, prenez un grand chaudron bien brillant. Versez-y minutieusement un zeste d'amitié partagée.

Versez-y une bonne dose d'amour éternel.

Versez-y une cuillerée de paix fraternelle.

Versez-y une bonne dose d'allégresse.

Ajoutez quelques brins de solidarité.

Ajoutez rêveusement quelques pincées bien épicées de succès. Ajoutez une touche de fantaisie rêveuse.

Ajoutez une pincée de farine d'amour.

Incorporez un brin de réussite.

Incorporez en douceur quelques pépites de bien-être.

Ensuite, incorporez quelques gouttes de sérénité et mélangez avec vivacité.

Mettez un soupçon de magie.

Ajoutez encore quelques copeaux de succulentes surprises.

Parfumez de quelques éclats de rires.

Epicez chaleureusement d'une pincée de poésie.

Assaisonnez avec des miettes de joie.

Et pour couronner le tout, mettez un brin de générosité.

Versez la pâte ainsi obtenue dans un moule beurré d'optimisme. N'oubliez pas d'y insérer la fève du bonheur!

Prononcez cette formule magique: "Bonnannis Maxima 2016!" Puis mettez à cuire au four de l'amitié. »

(Texte composé par les élèves de CM1-CM2 de l'école Prévert)

**Nous espérons que vous pourrez déguster cette savoureuse recette pour passer une très bonne année!**

### LES INFOS DE LA MAIRIE

#### ➔ LA GARANTIE JEUNES

Mise en place et financée par l'État, cofinancée par l'Union européenne et expérimentée par la Mission Locale du Pays de Dinan, la Garantie Jeunes vise à accompagner les jeunes de 18 à 26 ans en situation de vulnérabilité vers l'autonomie, en permettant notamment de réaliser des expériences professionnelles et de suivre des formations. Si vous êtes dans cette tranche d'âge, que vous avez envie ou besoin de vous organiser dans votre vie quotidienne, d'être autonome et d'accéder à l'emploi, et si vous êtes prêt à vous engager un an dans les temps collectifs et individuels à la Mission Locale ou en entreprise, intégrez la prochaine promotion « Garantie Jeunes ». Une commission étudiera votre dossier et validera votre entrée dans le dispositif. Renseignements au 02 96 85 32 67, par mail « [mldinan@mldinan.fr](mailto:mldinan@mldinan.fr) » ou sur le site web : « [www.missionlocale-paysdedinan.fr](http://www.missionlocale-paysdedinan.fr) ».



# VIE COMMUNALE : associations et entreprises

## Football club St Lormel



### Résultats Coupe du Département :

- Dimanche 10 janvier 2016
- St Lormel FC1 : **1**
- Caulnes Rance Foot : **3**

### Résultats Championnat

- Dimanche 20 décembre 2015
- St Lormel FC1 : **0**
- Pleslin ET.FR 2 : **1**
- Dimanche 20 décembre 2015
- St Lormel FC2 : **forfait**
- Bourseul OC1 : **forfait**

### CLASSEMENT :

- St Lormel FC1 : 11<sup>e</sup>
- St Lormel FC2 : 10<sup>e</sup>
- Suivez toute l'actualité  
du club sur :**
- <http://fc-st-lormel.footeo.com/>

## Club de l'espoir

L'assemblée générale  
du club s'est déroulée le  
mardi 12 janvier.

Le bureau a été reconduit :

- Présidente :  
M<sup>me</sup> DUBREUIL Madeleine
- Vice-Présidente :  
M<sup>me</sup> BEGLIN Marie-France
- Trésorier :  
M. DUBREUIL Michel
- Secrétaire :  
M<sup>me</sup> GEORGELIN Micheline

### Loto du Club :

mardi 9 février 2016

### Réunion (crêpes) :

mardi 23 février 2016 (14h)

### Repas du Club :

mardi 8 mars 2016

## Programmation culturelle Plancoët Plélan

### • Guillaume MEURICE

**"Que demande  
le peuple ?"**

Samedi 6 février 2016 - 20h30  
- salle de spectacle L'Embarca-  
dère à Plélan-le-Petit



### • Orchestre Symphonique de Bretagne "Mozart le Magnifique"

Samedi 27 février 2016 -  
20h30 - Salle SolenVal à  
Plancoët

+ d'Infos : 02 96 84 00 57  
ou sur [www.solenval.fr](http://www.solenval.fr)

## Association des propriétaires et chasseurs :

**Repas du chasseur le  
samedi 12 mars à 19h30 à  
la salle des fêtes. :**

Menu : apéritif, terrine de  
sanglier ou chevreuil, civet de  
sanglier, fromage et dessert.  
Prix : 12 € boisson non com-  
prise. Inscriptions auprès du  
bar le cormoran, de Rollet  
Eugène au 02.96.84.22.94  
et Desriac Jean Jacques au  
02.96.84.18.48.

## Val d'Arguenon Féminines Football

### Résultats U14 - U15 :

• Samedi 5 décembre 2015

Ploeuc **2**

GJ Val Arguenon Plancoët **4**

### Résultats Seniors :

• Dimanche 6 décembre 2015

La Ploequoise : **0**

Val d'Arguenon Créhen

Pluduno : **3**

### CLASSEMENT :

GJ Val Arguenon

Plancoët : **3<sup>e</sup>**

Val d'Arguenon Créhen

Pluduno : **3<sup>e</sup>**

## Atelier vannerie :

*Il est proposé des cours  
de vannerie, animés par  
Joseph Robert du Kerpont  
et Alfred Hamon, le jeudi  
après-midi à partir de 14h. :*  
La première séance a eu lieu le  
jeu. 7 janv. 2016 à la salle des  
fêtes. Toutes les personnes  
intéressées sont les bienve-  
nues. Se munir d'un sécateur.

## Amicale des anciens combattants

**Renouvellement du bu-  
reau lors de l'Assemblée  
générale du 16 janv. 2016 :**

- Président d'honneur :  
M. le Maire Claude Rigolé
- Président honoraire :  
M. Jean-Pierre Georgelin
- Président :  
M. Jean-Claude Cade
- Secrétaire :  
M<sup>me</sup> Micky Georgelin
- Trésorier : M. Alfred Hamon

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### ➔ RECENSEMENT

*Bientôt 16 ans ! Pensez au  
recensement, c'est obli-  
gatoire. Les jeunes gens  
et jeunes filles né(e)s en  
février 2000 sont invités à se  
présenter à la mairie à partir  
de leur date anniversaire  
(apporter le livret de famille).*

### ➔ RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS PLANCOËT PLÉLAN :

#### Programme des espaces jeux

- Jeu. 4 fév. - 10h à 11h30 :  
Jeux libres à Plélan-le-Petit
- Lun. 22 fév. - 9h30 à 11h :  
Atelier motricité avec  
Arnaud à Plélan-le-Petit
- Mar. 23 fév. - 10h à 11h30 :  
Atelier éveil/vie pratique  
avec Estelle à Créhen (sur  
inscription)
- Jeu. 25 fév. 9h30 à 10h30  
et 10h45 à 11h45 : Atelier  
peinture à Corseul (sur  
inscription)
- Mar. 1<sup>er</sup> mars - 10h à  
11h30 : Ludothèque avec  
Marie-France à Pluduno
- Jeu. 3 mars - 10h à 11h30 :  
Atelier transvasement à  
La Landec
- Lun. 7 mars - 9h30 à 11h :  
Atelier motricité avec  
Arnaud à Plélan-le-Petit
- Mar. 8 mars - 10h à 11h30 :  
Atelier musical avec Tifenn  
à Pléven
- Jeu. 10 mars - 10h à 11h30 :  
Jeux libres à Corseul

+ d'infos : M<sup>me</sup> Marchand  
au 02.96.80.47.47  
[rpam@plancoetplelan.fr](mailto:rpam@plancoetplelan.fr)